

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2930

présenté par
M. Juvin

ARTICLE LIMINAIRE

À l’alinéa 1, après la dernière occurrence du mot :

« administrations »,

insérer le mot :

« publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.